

3/25

1/ Harold Albus ayant droit de M<sup>re</sup> ALBISSE Anne-Marie  
propriétaire du lieu dit Valmaie  
domicile : Cougouzac 30530 CRAMBORIGAUD 06 28 28 88 25

Lors de l'effondrement de la route  
mentionnée. dans l'enquête publique, nous  
avons été impactés. Dans un premier temps  
nous nous rendions sur la propriété par  
la route des cistes + route, puis la  
municipalité et certains propriétaires ont permis  
un contournement par le bas. Des aménagements  
ont été réalisés, mais cela restait une piste.  
Lorsque la famille GOUBE suite à une  
réunion publique (nov<sup>2010</sup>) a décidé de céder  
une emprise de route à la symbolique  
nous avons salué cette action. Toutes les  
personnes empruntant cette route, y compris la  
famille GOUBE en bénéficieraient. Notre  
famille les a chaleureusement remercié.  
La route/piste nous simplifie la vie et  
nous permet de mieux entretenir la  
propriété familiale.

nous avons découvert l'enquête publique  
en vue d'expropriation. Cela a  
suscité l'interrogation et la perplexité.

J'ai pu connaître des pièces,  
l'on trouve légitime <sup>une</sup> et certaines demandes de  
la famille GOUBE

- couper les arbres sur la nouvelle route/piste
- laisser libre l'accès aux parcelles
- ouvrir le passage busé
- récupérer les parcelles de l'ancienne route

degager la responsabilité de la famille Goube sur les parcelles concernées

Le point d'achoppement se situe sur le domaine situé à l'entrée de la maison.

Il est dommage de ne pas avoir anticipé cette exigence. Une voie, qui ne se serait pas vendue à l'euro symbolique, aurait permis à la famille Goube de procéder à la rénovation des parties piécées, et d'éviter ces extrémités.

Ce nous restant, malgré tout, redevable de cette générosité à la famille Goube, sans qui ce projet n'aurait pu avoir lieu.

La municipalité a été efficace malgré le côté plat de la route, ainsi que la pente assez raide.

Je comprends la procédure qui permettra à la commune de rentrer en possession de cette route. Toute fois le prix des domaines sera permis à la famille Goube de racheter ses parties piécées.

Le 06/10/2020

*[Signature]*

Mardi 6 octobre 14 H 00 - ouverture de la permanence du C.E.

2) Mr et Mme GOUBE remettent un courrier de 19) Neuf pages au C.E.

Puis ils font les remarques et demandes suivantes :

- 1) L'Evaluation de la surface prise par la commune devrait être réévaluée. En effet elle devrait comporter la route elle-même plus les tolus de chaque côté.
- 2) Ils rappellent l'existence d'une convention entre la Commune et Mr DURAND Emile, frère de Mme GOUBE, concernant le seuil du plan d'eau et le libre accès d'une parcelle de terrain pour y accéder, de 1989. En échange la Mairie avait accepté de garder la partie du chemin entre le portail et la maison (environ 70m).
- 3) Ils demandent d'abattre les arbres qui menacent de tomber sur la nouvelle route.
- 4) Le devis présenté pour le tronçon communal raccordant le chemin de Valmalle au chemin rural de J. Perrey, ne correspond pas au tracé actuel, mais à celui qui a été emprunté pendant les deux ans avant les travaux de la nouvelle route.
- 5) Mr et Mme GOUBE maintiennent leurs exigences.

Goube J.